



GROUPE BELGE DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE

VISITE DE LA SECTION BELGIQUE-MAROC DU
GROUPE BELGE DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE
AU ROYAUME DU MAROC



du dimanche 29 au mardi 31 mai 2016

**RAPPORT DE MONSIEUR ANDRÉ FRÉDÉRIC,
PRÉSIDENT DE LA SECTION BILATÉRALE BELGIQUE-MAROC
DU GROUPE BELGE DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE**

INTRODUCTION

Une délégation de la Section Belgique-Maroc du Groupe belge de l'Union interparlementaire s'est rendue au Royaume du Maroc du dimanche 29 au mardi 31 mai 2016.

La délégation était composée de:

- **monsieur André FRÉDÉRIC**
Président de la Section bilatérale Belgique-Maroc de l'UIP,
Vice-président de la Chambre des représentants
- **madame Françoise SCHEPMANS**
Vice-présidente de la Section bilatérale Belgique-Maroc de l'UIP,
Vice-présidente de la Chambre des représentants
- **monsieur Bert ANCIAUX**
Vice-président de la Section bilatérale Belgique-Maroc de l'UIP,
Président du groupe sp.a du Sénat
- **monsieur Jean-Marc NOLLET**
Membre de la Section bilatérale Belgique-Maroc de l'UIP,
Président du groupe Ecolo-Groen de la Chambre des représentants

Monsieur Frank Carruet, ambassadeur de Belgique à Rabat et monsieur Jean-Louis Servais, conseiller auprès de l'ambassade de Belgique à Rabat ont accompagné la délégation sur place.



La délégation belge et les membres du groupe d'amitié marocain, ainsi que l'ambassadeur de Belgique à Rabat

PROGRAMME

Dimanche, 29 mai 2016

16h45 Arrivée et accueil à l'aéroport Mohammed V de Casablanca par M. Frank Carruet, ambassadeur de Belgique à Rabat et M. Jean-Louis Servais, conseiller auprès de l'ambassade de Belgique à Rabat.

... Transfert vers Rabat

20h00 Dîner informel

Lundi, 30 mai 2016

08h30 Visite à l' « Institut Mohammed VI de formation des Imams, Prédicateurs et Prédicatrices »

10h00 Audience auprès de S.E. M. Rachid Talbi Alami, président de la Chambre des représentants

10h30 Audience auprès de S.E. M. Mohamed El Ansari, premier vice-président de la *Chambre des Conseillers* (Sénat)

11h00 Entrevue avec les membres du groupe d'amitié Maroc-Belgique [Chambre des représentants]

Lundi 30 mai 2016 [suite]

- 12h30 L'entrevue se poursuit durant un déjeuner offert par la Chambre des représentants
- 15h00 Brève visite de la ville de Rabat
- 16h00 Entrevue avec M. Ahmed Toufiq, ministre des "Habous" et des Affaires Islamiques
- 17h00 Entrevue avec M. Cherki Drais, ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur
- 19h00 Dîner à la résidence de Belgique

Mardi, 31 mai 2016

~~Ontmoeting met Mevrouw Mbarka Bouaida, afgevaardigd minister van Buitenlandse Zaken~~

- 11h00 Entrevue avec M. Lahcen Haddad, ministre du Tourisme et avec M. Driss Merroun, ministre de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire

~~Ontmoeting met de heer Houcine El Ouardi, minister van Volksgezondheid~~

- 13h00 Déjeuner informel avec les membres de la délégation belge
- 15h00 Transfert vers l'aéroport Mohammed V - Casablanca
- 18h35 Vol JetairFly TB2540 à destination de Charleroi

Les entrevues avec la ministre déléguée des Affaires étrangères, Mme Mbarka Bouaida et avec le ministre de la Santé publique, M. Houcine El Ouardi ont été annulées en dernière minute. Ces deux excellences devaient accompagner Son Altesse Royale Lalla Selma.

RAPPORT

La visite de l'« **Institut Mohammed VI de formation des Imams, Prédicateurs et Prédicatrices** » de Rabat semblait le point de départ idéal de cette visite parlementaire. Son directeur, M. Abdeslam Lazaar a répondu aux nombreuses questions des membres de la délégation et leur a fait visiter les lieux. Cette initiative royale, inaugurée le 27 mars 2015, s'inscrit dans le souci du Royaume chérifien de préserver les valeurs d'un islam modéré et ouvert qu'il défend et d'élever une digue contre les courants extrémistes. Actuellement, l'Institut forme des étudiants marocains (150 hommes et 100 femmes), mais aussi des étudiants venus du Mali, de Tunisie, de Côte d'Ivoire, de Guinée et de France. À l'ouverture du prochain cycle en janvier 2017, la capacité de l'Institut sera étendue et il pourra accueillir un millier d'étudiants. Il est financé par l'État marocain (formation, frais d'études et hébergement et bourse d'étude), lequel organise en outre la sélection des enseignants et rédige les programmes de cours. Le programme des étudiants venus des pays subsahariens inclut par ailleurs une formation professionnelle (informatique, électricité ou coupe et couture), laquelle doit leur permettre, de retour dans leur pays, d'exercer une activité professionnelle et d'assurer ainsi leur indépendance financière. Celle-ci les prémunit contre une éventuelle récupération financière par des mouvements fondamentalistes. Dans ces pays, contrairement à la Belgique ou à la France, les imams ne sont pas rémunérés par les canaux officiels. Rentrés dans leur pays, les lauréats encadreront de petits groupes d'imams.

La délégation belge s'est montrée très intéressée par une éventuelle coopération avec l'Institut, dans le cadre de la lutte contre la radicalisation. M. Abdeslam Lazaar s'est déclaré disposé à accueillir des étudiants venus de Belgique, pour autant qu'il reçoive une requête concrète de la part des associations religieuses belges.

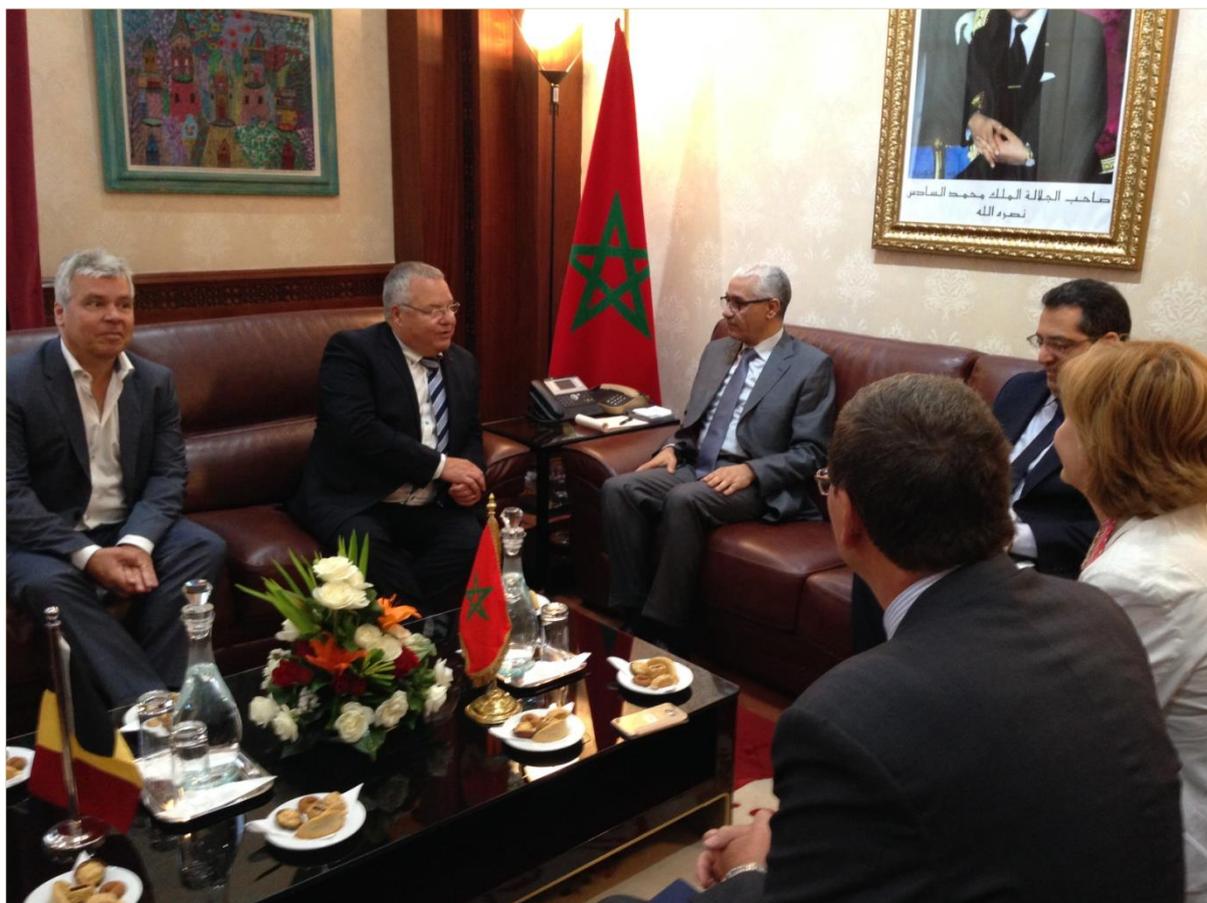


Entrevue avec M. Abdeslam Lazaar
directeur de l'« Institut Mohammed VI de formation des Imams, Prédicateurs et Prédicatrices »

Faisant référence à la visite des membres du Parlement belge à l'« Institut Mohammed VI de formation des Imams, Prédicateurs et Prédicatrices », **M. Rachid Talbi Alami, Président de la Chambre des représentants**, a souligné l'énorme responsabilité qui incombe à son pays. Nombreux sont ceux qui considèrent en effet que la stratégie marocaine de garantie et de promotion d'un islam tolérant constitue un modèle pour la région.

À propos des attentats terroristes commis à Bruxelles le 22 mars 2016, l'échange de vues a principalement porté sur le délicat champ de tension entre la lutte contre le phénomène global du terrorisme d'une part, et le respect d'autre part des libertés et droits fondamentaux des citoyens. À ce sujet, le président de la Chambre, Rachid Talbi Alami a commenté les mesures antiterrorisme récemment approuvées par le Parlement marocain (projet 86.14 du 21.01.2015) qui donnent de nouveaux instruments aux autorités marocaines pour arrêter des citoyens marocains (et les faire comparaître éventuellement devant un juge), s'ils sont soupçonnés d'entretenir des liens avec une organisation terroriste. L'apologie des actes terroristes est également plus sévèrement sanctionnée. Il incite les membres du Parlement belge à ne pas baisser la garde et à agir fermement contre tout abus de l'espace démocratique.

Le gouvernement marocain privilégie non seulement la sécurité du pays et de sa population, mais aussi le développement de la prospérité économique et du bien-être social pour lutter efficacement contre les frustrations des jeunes générations.



Entrevue avec Rachid Talbi Alami, Président de la Chambre des représentants

Deux thèmes ont principalement retenu l'attention lors de l'entrevue avec **M. Mohamed El Ansari, Premier Vice-président de la Chambre des Conseillers (Sénat)**: la composition et les compétences du nouveau Sénat marocain et la régionalisation avancée.

La Constitution du 30 juillet 2011 a modifié substantiellement la composition et les compétences du Sénat marocain. Le nombre de sénateurs a été réduit de 270 à 120. 3/5 des membres du Sénat sont élus parmi les membres des conseils communaux et des conseils des régions, 2/5 sont élus par les chambres professionnelles (12 sièges), des organisations syndicales (20 sièges) et patronales (8 sièges). Les sièges réservés aux organisations syndicales sont répartis entre les 5 organisations les plus représentatives, ceux dévolus aux chambres professionnelles le sont entre l'Agriculture, le Commerce et l'Industrie, la Pêche et l'Artisanat. En matière de contrôle du gouvernement, le Sénat et la Chambre partagent des compétences analogues. En ce qui concerne l'approbation des textes législatifs, la dernière lecture revient à la Chambre.

La loi organique (111-14 du 7 juillet 2015) qui organise la régionalisation avancée a été appliquée pour la première fois lors des élections du 4 septembre 2015. Les membres des conseils régionaux sont directement élus. Le nombre de régions est passé de 16 à 12. En tant que *collectivités régionales*, ces régions disposent de compétences propres et en tant que partenaire stratégique de l'État, des compétences leur ont été déléguées par le ministre et d'autres sont exercées conjointement (notamment dans le cadre de l'INDH, Initiative nationale pour le Développement humain). La finalité de cette réorganisation est la réalisation d'avancées économiques et sociales qui tiennent compte de la spécificité de chaque région. Le Sénat organise un grand forum sur ce thème le 6 juin 2016.



Entrevue avec M. Mohamed El Ansari,
Premier Vice-président de la Chambre des Conseillers (Sénat)

Les deux thèmes précités ont été approfondis lors de l'échange de vues avec les **Membres du Groupe d'amitié Maroc-Belgique de la Chambre des représentants marocaine**, présidé par M. Abdellah El Boukili (RNI). Mme Saida Chaker Metalssi (RNI) et M. Mohammed Abou Elfaraj (Istiqlal) se sont joints à la réunion.

Les deux parties ont condamné l'amalgame né de la confusion établie par une partie de l'opinion publique entre les attentats barbares et l'islam. Elles considèrent qu'il importe d'unir leurs efforts pour lutter contre le terrorisme et d'afficher également cette solidarité vis-à-vis de l'extérieur.

En ce qui concerne la conférence sur le climat COP22 (Conférence des Parties) qui se déroulera à Marrakech du 7 au 18 novembre 2016, Mme Saida Chaker indique qu'à l'échelon régional, la société civile, les experts et les acteurs politiques sont prêts. La MedCOP22 se tiendra du reste à Tanger les 18 et 19 juillet 2016. La volonté de passer des textes aux actes est forte. Le Maroc est parfaitement conscient des défis à relever. Le pays subit en effet les conséquences de la sécheresse qui sévit en Afrique subsaharienne et doit notamment faire face à un afflux de réfugiés climatiques. Le Maroc inscrira aussi la question du genre en bonne place à l'ordre du jour de la COP22. Les femmes sont en effet largement victimes des inégalités climatiques et sont trop souvent absentes dans les négociations des accords sur le climat. Pour pallier cette lacune, le Maroc met en place un réseau de femmes.

Le Maroc accueille par ailleurs de nombreux réfugiés syriens. Cet accueil requiert d'importants efforts économiques et sociaux et mobilise des moyens financiers considérables. Le pays a également régularisé un grand nombre de réfugiés issus de pays subsahariens.

La réforme de l'enseignement représente un énorme chantier et inclut notamment le développement d'un niveau préscolaire, ainsi qu'une série de mesures d'encadrement destinées à permettre l'application concrète de l'obligation scolaire. Une loi visant à interdire le travail domestique des enfants (de moins de 16 ans) est en cours de rédaction.

Enfin, M. Frank Carruet, ambassadeur de Belgique au Maroc a commenté le programme de développement récemment signé avec la Belgique pour la période 2016-2020. Les priorités en matière de coopération évoluent de l'agriculture vers l'assistance technique dans le domaine de la migration, le soutien de la politique en faveur des droits des femmes et des enfants et l'éducation et la formation (axée principalement sur l'entrepreneuriat féminin). Une enveloppe de 17 millions d'euros a été libérée.



Rencontre avec les membres du groupe d'amitié marocain

Depuis novembre 2002, **M. Ahmed Toufiq** exerce la fonction de **ministre des “Habous” et des Affaires Islamiques**.

M. Ahmed Toufiq considère que chacun a une part de responsabilité dans la récente vague de terrorisme. Après une période de confusion, le moment est venu d'ouvrir un débat serein, de sorte à pouvoir identifier les racines plus profondes du phénomène. Il est urgent de réagir fermement face à ce phénomène de dimension internationale.

Il souligne que le Maroc est l'un des rares pays de la région qui réussit à pratiquer un islam modéré et tolérant. Cette réussite est le résultat de la stabilité qui règne dans le pays et de la position unique du souverain dans la structure de l'État.

En sa qualité de 'Commandeur des Croyants', un contrat (contrat transactionnel) le lie à son peuple. Ce lien exceptionnel s'exprime lors d'une cérémonie d'allégeance ou 'bay'a', organisée lors de l'accession au trône et qui est renouvelée chaque année lors de la fête du Trône, ainsi que lors de la prière du vendredi.

La mission prioritaire du Commandeur des Croyants (Amir Al Mouminine) est de garantir le respect de la religion dans les choix de la Nation, ancrés dans la Constitution. Pour le reste, le Roi doit protéger la vie de ses concitoyens, garantir l'ordre public, la justice (et la propriété) et préserver la dignité de la Nation. M. Toufiq estime que la religion et la politique tendent vers un but commun et qu'elles ne se différencient que par la méthode et le langage.

Le ministère des “Habous” et des Affaires islamiques soutient le Roi dans l'exercice de ces missions idéologiques et logistiques.

En ce qui concerne l'islam pratiqué par la communauté marocaine en Belgique, un membre de la délégation belge souhaite que celui-ci évolue vers le modèle d'islam pratiqué au Maroc. Il souligne l'importance de familiariser davantage les jeunes avec leurs racines culturelles. Les deux parties s'accordent sur l'importance cruciale d'une information complète et correcte sur l'islam, afin de pouvoir répondre aux nombreuses questions de la population et tordre le cou aux arguments prétendument religieux. À cet égard, le ministre Toufiq estime qu'il est nécessaire que le gouvernement belge crée un centre d'expertise neutre. Il met en garde les membres de la délégation belge contre la politisation de certaines mosquées et suggère de prendre de nouvelles initiatives législatives pour parer ce danger. Il considère de même qu'il serait judicieux d'assurer une formation correcte des imams et de les encadrer. Il renvoie à ce propos à l'initiative marocaine de l'*Institut Mohammed VI de formation des Imams, Prédicateurs et Prédicatrices* (cf. supra).



Entrevue avec M. Ahmed Toufiq, ministre des “Habous” et des Affaires islamiques

Lors de la rencontre avec **M. Cherki Draï, ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur**, les deux parties se sont félicitées de la coopération exemplaire et efficace entre les services de police et de sécurité respectifs.

En matière de lutte contre le fléau du terrorisme, le Maroc défend le concept d'une approche multidisciplinaire. L'approche sécuritaire a fait ses preuves. Des cellules terroristes sont régulièrement démantelées. Une action préventive, menée principalement dans le domaine socioéconomique doit toutefois compléter le dispositif. Pour le reste, une menace mondiale exige une lutte à l'échelle internationale. M. Cherki Draï attire l'attention sur les dernières évolutions du mode opératoire des terroristes. Au Maroc, la principale menace émane d'auteurs potentiels, issus de pays tiers. De son côté, l'Europe est confrontée à un djihadisme européen. Le phénomène des '*foreign terrorist fighters*' figurait en bonne place à l'ordre du jour de la 7^{ème} édition du "*Marrakech Security Forum*" qui s'est déroulé dans cette ville les 17 et 18 mai 2016. Le détournement des nouvelles technologies et des réseaux sociaux pratiqué par les organisations terroristes et les moyens pour y remédier ont notamment été abordés lors de ce forum. L'entretien s'est poursuivi par un échange de vues avec le ministre délégué sur la manière d'organiser le retour des combattants partis en Syrie. Le ministre Cherki évalue à 1500 le nombre de *foreign fighters* au Maroc et 300 d'entre eux ont comparu devant la justice. Certains ont été condamnés, d'autres ont été libérés.

Les deux délégations ont ensuite longuement abordé le thème de la régionalisation avancée. Les régions ont été redécoupées en fonction des différentes possibilités de développement économique. Le but ultime est d'élever l'ensemble des régions à un même niveau socioéconomique. L'autonomie politique leur a été accordée, en vertu d'une logique de subsidiarité.



Entrevue avec M. Cherki Draï, ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur

Les entretiens avec la ministre déléguée des Affaires étrangères, Mme Mbarka Bouaida, et le ministre de la Santé publique, M. Houcine El Ouardi ont été annulés en dernière minute. Ces deux excellences devaient accompagner Son Altesse Royale Lalla Selma.

La visite s'est achevée par une rencontre avec **M. Lahcen Haddad, ministre du Tourisme**. M. Driss Merroun, ministre de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire a rejoint son collègue.

L'échange de vues a porté essentiellement sur les causes du terrorisme et les conséquences de la menace terroriste sur le tourisme. M. Lahcen Haddad a incriminé l'ensemble de la communauté internationale, laquelle porte une énorme responsabilité en raison de sa politique interventionniste d'une part, et de son inertie dans le dossier palestinien d'autre part. Les ressources disponibles doivent être réparties plus équitablement parmi la population mondiale. Il faut également réformer l'organisation de la religion dans l'État et promouvoir dans ce cadre un islam modéré, tolérant et ouvert. À l'instar de ses collègues, rencontrés précédemment par les membres de la délégation belge, le ministre défend l'idée d'un rôle majeur de l'État (belge) dans l'organisation et la pratique de l'islam, par le biais de la formation des imams, de la création d'un organe de dialogue et du financement des mosquées. Un membre de la délégation belge affirme qu'il est important de pouvoir faire écho à davantage de messages positifs, de sorte à remédier à l'image négative véhiculée par l'immigration. Les histoires de citoyens issus de l'immigration qui ont réussi ne manquent pas. Il importe d'éviter de s'enfermer dans sa propre communauté religieuse et les nombreuses organisations belges peuvent apporter une aide précieuse dans ce domaine.

La fréquentation touristique des Belges souffre de la menace terroriste, alors que le secteur touristique représente un marché stratégique pour le Maroc. Le ministre Haddad demande le déploiement d'une campagne publicitaire avec les partenaires belges. Le Maroc est en effet un pays stable et sûr. Toujours selon le ministre, c'est le seul pays où le Printemps arabe a eu des retombées positives. Il est essentiel de faire passer clairement le message auprès des touristes potentiels.



Entrevue avec M. Lahcen Haddad, ministre du Tourisme